



## Compte rendu de l'assemblée générale de l'association « Les Randonneurs Nus de Provence » du 11 septembre 2010 (10h)

**Etaient présents :** à la salle bleue de la Mairie de Coursegoules : Jean-Paul Guido, Eric B., Eric A., Christian S., Philippe C., Nadine C., Philippe L., Daniel M., Pierre V., Guy P., Jean-Paul R.

**Excusés :** Georges M., Patrick C., Isabel L., Anabelle S., Michel C., Michel M.

### **Ordre de jour :**

- 1) Élection du Conseil d'administration
- 2) Désignation du Président
- 3) Point sur l'affiliation à la FFRP
- 4) Ouverture d'un compte à la banque postale ( nomination des gestionnaires du compte)
- 5) Discussions sur 2 type d'adhésions : licences FFRP ou cotisation simple.
- 6) Débat sur le prix des adhésions.
- 7) Organisation des randonues (responsables)
- 8) Point sur l'agenda des randonues
- 9) Publicité ?
- 10) Débat sur la possibilité de rejoindre USCagnes (Union Sportive de Cagnes/mer), je dois en discuter avec le responsable lors du forum des associations de Cagnes le 4 septembre.
- 11) Subventions :  
Pour l'entretien des sentiers, défraiement des participants  
ARVA  
Matériels pour accompagnateurs
- 12) Etc ....

### **1 . Conseil d'administration.**

Liste des personnes se portant volontaire pour le conseil d'administration :

Jean-Paul Guido, Pierre V., Daniel M., Jean-Paul R., Eric B., Pascaline P., Guy P., Michel M..

La liste est élue à la majorité.

### **2. Election du bureau.**

Se portent volontaire pour les responsabilités suivantes :

Président : Jean-Paul Guido, élue à la majorité.

Trésorier : Pierre V., élue à la majorité.

Trésorier adjoint : Eric B., élue à la majorité.

Secrétaire : Daniel M., élue à la majorité.

Conseiller : Guy P., élue à la majorité.

### **3. Licences.**

Vu le nombre important de licences offertes par la FFRP, il a été décidé de ne vendre que les licences IRA et FRA, respectivement individuelle et familiale, avec RC et accident corporel.

Le prix de la licence IRA nous est vendu par la FFRP à 22.90€ et la FRA à 45.70€.

Il a été décidé de porter à 30€ l'adhésion avec la licence IRA et à 50€ l'adhésion avec la licence FRA, pour participer au fonctionnement de l'association. Pour les personnes souhaitant être abonnées à « Passion Rando » revue trimestrielle, il faut ajouter 4€ .

Si des personnes sont déjà licenciées à d'autre club de randonnées pédestre, (FFCAM anciennement CAF, EPMM, Sport pour tous et FFRP) ils leur sera demandé, sur présentation de leur licences, la sommes de 5€ pour l'adhésion à l'association.

Il a été décidé d'accepter deux sorties sans licence pour les nouveaux ou futurs adhérents.

Pour les sorties séjours, il faudra avertir les personnes du danger encouru en cas d'accident et qu'il est préférable de prendre la licence à l'association (condition nécessaire pour que l'association et ses animateurs soient assurés).

#### **4. Gestion du compte postal.**

Il a été décidé d'ouvrir un compte postal pour la gestion financière de l'association et des licences.

Le conseil d'administration à nommé les responsable suivants.

GUIDO Jean-Paul né le 28/03/1952 Nice 06

Française

29, rue du Baoumoun 06140 Coursegoules

Agent technique

V. Pierre né le 02/10/1947 La Montagne 44

Française

32, rue droite 83870 Signes

Retraité

B. Eric né le 17/06/69 Cagnes/mer

Française

5 chemin de st Laurent, B2

Fonctionnaire

## **5. Organisation des randonues**

Toutes les personnes faisant partie du conseil d'administration peuvent organiser les sorties au sein de l'association et sous la responsabilité de celle-ci, si le conseil d'administration est averti par mail de la difficulté et du lieu de celle-ci.

Le président demande aux adhérents de répondre dans la mesure du possible par oui ou par non aux propositions des randonues afin de faciliter la gestion et le co-voiturage. Il est très difficile de gérer une sortie quand on est sans réponse ou que celle-ci arrive la veille de la sortie.

## **6. Agenda.**

En préparation.

## **7. Publicité**

Pas de publicité dans les boites aux lettre, mais une publicité explicative auprès des randonneurs, et autres usagers des chemins de randonnées, ainsi que des élus et responsables d'autres associations.

## **8. Possibilité de rejoindre USCagnes.**

JP Guido doit en discuter avec le responsable cet après-midi. La décision sera prise plus tard.

## **9. Subventions.**

Une association qui a moins de trois ans d'existence ne peut pas prétendre à des subventions. C'est pour ça que la proposition de USC est à étudier de près.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Coursegoules le 11 septembre 2010